

leur donnait la bastide Saint-Laurent.

Alphonse II voulait-il, par là faire comme son ancêtre en Aragon pour protéger les grands axes face à de futures invasions ? Peut-être.

A Biot, les frères reçurent de nombreuses donations tout en restant sous la dépendance directe du commandeur de Grasse qui prit rapidement le titre de commandeur de Grasse et Biot. Dès 1211, des frères résidants sont cités (2). Les habitants connaissaient cette particularité et lorsque, le 9 mars 1213, Narbona et ses fils vendent une pièce de terre située à Biot, ils le font à la maison du Temple de Grasse (2). Tout comme Raimonde qui donne sa terre de Biot au lieu dit Touche Bosse au commandeur de Grasse, Olivier Aidier (2). Biot devint maison régulière, semble-t-il, le 15 août 1233, encore faut-il y voir une union avec Grasse et Nice, ces deux dernières étant déjà réunies sous un même commandeur. Ce jour-là, Bernard de Cambolano, commandeur des maisons de Grasse et Biot par la voie du retrait féodal, prenait possession, au nom de l'Ordre de tous les biens situés à Biot et Saint-Julien, qu'il venait d'acheter à l'évêque d'Antibes, lequel les avait obtenus le 15 octobre 1227 de Raimond de Biot et ses fils (2).

Les achats effectués par les Templiers sont de plus en plus nombreux et même que le commandeur porte le titre des trois, la maison de Biot fut la plus importante si bien que l'on peut sans risque de se tromper dire que vers 1240-1250, le commandeur porte plus facilement sa résidence à Biot plus qu'à Grasse. A Biot le commandeur était tout de même châtelain et surtout il se trouvait tout près de l'évêque qui avait sa résidence à Antibes. C'est aux environs du milieu du XIIIe siècle que l'évêque d'Antibes choisit Grasse comme siège épiscopal. Des divergences éclatèrent. Il faut dire que l'évêque ne demeura pas longtemps sur le siège n'étant pas très commode pour ses ouailles. Lors de son départ d'Antibes la population accepta difficilement ce changement. Il en fut de même des populations environnantes. Plusieurs différends eurent lieu entre Biot et Grasse. Deux arbitres furent désignés et rendirent leur sentence le 3 janvier 1247. L'évêque de Grasse, Raimond de Villeneuve et Geoffroi de Grasse, commandeur de Grasse, Nice et Biot, choisirent Guillaume, évêque de Vence et Rostang de Comps, maître du Temple en Provence (2). Les problèmes de la Provence et surtout l'héritage de Béatrice, fille de Raimond Bérenger V occasionnèrent de nombreuses enquêtes. Ayant épousé le roi de Naples, la comtesse de Provence l'associa au trône et en 1250, lors de l'enquête sur les droits du nouveau comte, le frère P. Capion, commandeur de Biot est cité en témoin (3).

Les biens du Temple de Biot s'étendaient dans la région immédiate. A Valbonne ce

furent des biens donnés par R. Salnioze, moine de Valbonne, de l'Ordre de Chalais qui se faisant templier entraîne avec lui tous ses biens meubles et immeubles, ecclésiastiques et laïcs (3)

A la fin du XIIIe siècle deux grandes affaires éclatèrent entre les habitants d'Antibes et de Villeneuve et les templiers de Biot. Il en fut de même au sujet des bois de Clausonne.

Au lieu de Clausonne, les Templiers acquirent quelques biens. Le 12 décembre 1258 une sentence était rendue par Guillaume Aicard bailli de Vence au sujet des biens situés à Clausonne que les habitants contestent. Les Templiers ayant été reconnus dans leurs droits, le bailli de Vence rendit le fief de Clausonne à frère Guillaume Clumans, commandeur de Biot, au nom de Bernard de Bellano, commandeur de Grasse et Nice (4). Les habitants d'Antibes ne paraissent pas avoir été en mesure de tenir cette décision. Le 26 décembre 1286, les antibois après avoir molesté les frères du Temple, se retrouvèrent et volèrent plusieurs têtes de bétails qu'ils transportèrent sur leur propriété. Devant ces crimes, Foulques Bérenger, commandeur des maisons du Temple de Nice, Grasse et Biot demande aux officiers de la cour de Grasse d'ouvrir une instruction judiciaire contre plusieurs habitants d'Antibes qu'il accuse des méfaits proférés sur le territoire du castrum de Biot. Le juge de Grasse confie l'enquête au notaire Amboise qui s'en voit dessaisir à la demande de l'évêque qui montre un privilège de juridiction (5). Plusieurs sentences furent rendues par la cour de Grasse. Une affaire à peu près semblable eut lieu avec les habitants de Villeneuve. Certains habitants furent surpris par les hommes du Temple en délit de ramassage de bois dans les forêts de l'Ordre. Les villageois répliquèrent aux semonces en dérobant une ânesse et deux boeufs à la maison du Temple de Biot. Le commandeur s'adressa alors aux juges de Nice qui répondirent vouloir faire le nécessaire pour que les animaux soient restitués (2). Les templiers gagnèrent juridiquement, mais les habitants de Villeneuve ne s'arrêtèrent pas là. En juin 1298, le bailli de Villeneuve fit enlever deux hommes du Temple qu'il fit enfermer dans la forteresse. Un fut libéré, tandis que l'autre resta dans cette prison forcée, aussi le frère Pons Ycard, au nom de Pierre Ricaud son commandeur s'adressa au viguier de Nice lui demandant de faire libérer leur homme surtout que non contents de cela, les habitants continuèrent à commettre toujours quelques méfaits sur le domaine du Temple (2). Les Templiers voyant la lenteur et la carence de la justice du viguier de Nice et du juge de Grasse, furent comme les habitants de Villeneuve et s'emparèrent d'objets appartenant à plusieurs villageois. Le contraire n'étonne pas, le juge de Grasse intervint aussitôt et rendit sa sentence obligeant les Templiers à restituer le plus rapidement possible les biens pris aux villageois. Les frères du Temple furieux de

voir comment ils étaient traités, alors que leurs hommes étaient toujours dans la forteresse de Villeneuve délèguèrent le frère Pons Ycard interjeter appel de la sentence, ce qui fut fait le 4 septembre 1298 (2). La lutte ne s'arrêta pas malgré deux sentences rendues par les cours de Nice et de Grasse. Au mois de mai 1300 un autre enlèvement eut lieu. Les habitants de Villeneuve, sous la direction de leur propre bailli enlevèrent 23 juments et 8 poulains aux Templiers de Biot. Le 9 mai, le juge de Grasse, Jean Rodolphe, saisit les officiers de la cour de Nice et leur précisa qu'ils restituent les délinquants à sa juridiction et qu'ils fassent rendre le bétail usurpé (6). Le lendemain, 10 mai, le juge de Grasse recevait la réponse des Chevaliers Bertrand de Reggio et Isnard de Rosseto. Les deux officiers sont prêts à leur donner satisfaction, mais avant tout, ils voulaient entendre les explications des habitants de Villeneuve.

Pour cela le frère Pons Ycard devait se rendre à Villeneuve le jeudi suivant (7).

Cette affaire alla jusque par devant le sénéchal de Provence, Raimond de Lecto qui écrivit au viguier et juge de Grasse ainsi qu'au baillie de Villeneuve leur signifiant qu'il avait appris l'enlèvement du bétail des Templiers de Biot. Il leur ordonne de faire restituer le bétail aux Templiers, lesquels devaient rendre les gages pris aux gens de Villeneuve (7). Quoiqu'il en soit l'homme resta dans la forteresse. On ne sait s'il y mourut ou quoi, la seule chose dont nous sommes certains, c'est que le conflit fut définitivement réglé par le commandeur de l'Ordre de Saint Jean en 1320.

Cela n'empêcha pas les Templiers d'acquérir d'autres biens pendant cette période.

1. *Marseille. Archives Départementales, 56 H 5270.*

2. *Marseille. Archives Départementales, 56 H 5268.*

3. *Paris Bibliothèque Nationale, ms. latin. 10125.*

4. *Nice Archives Départementales, H 516.*

5. *Nice Archives Départementales, G 192.*

6. *Marseille. Archives Départementales, 56 H 5269.*

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977

Maison du Temple de Biot

En octobre 1207, Alphonse II remit au maître du Temple en Provence, Guilhem Jaufred, le castrum de Montfort avec tous ses droits, dont l'albergue, les cavalcades et les justices. Ce site, où l'ordre établit ou bien réoccupa un point d'appui fortifié « fortalicium », fut rattaché à la maison du Ruou. Deux années plus tard, le comte devait encore concéder aux Templiers la seigneurie sur la villa de Biot. Cette investiture en franc-fief fut à nouveau accompagnée de tous les droits régaliens - albergues, questes,

cavalcades, justices.

Raimon Bérenger V, continua à favoriser les établissements des Templiers en Provence orientale, et notamment les commanderies du Ruou, de Biot et de Grasse. En avril 1233, il fait une donation aux maisons de Biot et de Grasse et en novembre 1235, il exempte de péage la commanderie du Ruou, « Recueil des Actes des Comtes de Provence Raimon Bérenger V, n° 176 et 248. »

A Biot, le commandeur du Temple refusa à la fin du XIIIe siècle, de s'acquitter de la taxe imposée par le comte pour la surveillance maritime. En outre, l'érudition a fait remarquer depuis longtemps la pauvreté de l'armement conservé dans les commanderies au moment de l'arrestation des Templiers.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Commandeurs de Nice - Grasse - Biot

La maison de Biot se trouve dans les Alpes Maritimes, arrondissement de Grasse, canton d'Antibes.

Ces maisons semblent presque toujours réunies sous l'autorité d'un seul commandeur.

Guillaume Jaufred (Guillelmus Jaufredus) 1202

Appelé commandeur de Nice.

Raymond de Pamias (Raimundus de Pamias) 1205, 1206

Appelé commandeur de Nice.

Olivier Audier (Olivierus Audierus) 1211-1219

appelé commandeur de Grasse.

Bernard Aimeric (Bernardus Aimericus) 1219

appelé commandeur de Grasse.

Les suivants portent le titre de Commandeur de Nice et Grasse, ou de Nice, Grasse et Biot.

Rostan de Saint-Laurent (Rostagnus de Sto. Laurentio) 1222

Bertrand Faraud (Bertrandus Faraudus) 1226

Commandeur de Montfrin en 1213

Bernard de Cambolan (Bernardus de Cambolano ou de Chamboleto) 1233-1236, 1240

Isnard (Isnardus) 1237

Bertrand Austard (Bertrandus Austarda) 1243

Geoffroi de Grasse (Gaufridus de Grassa) 1244-1248

Raymond de Lamandelaye (Raimundus de Amenlerio) 1252

Commandeur de Montfrin en 1227-1228 q.v.

P. Geoffroi (P. Gaufridus) 1256, 1264

Bernard de Bessan (Bernardus de Bessano ou Bellano) 1258-1259

Geoffroi d'Alanson (Gaufridus de Alansone) 1263

Commandeur de Bras en 1287

Pierre Girard (Petrus Girardus) 1267-1269

Hugues de ...Lione (Hugo de ... Lione) 1274

Pierre de Roset (Petrus de Roseto) 1277

G. Capion (G. Capionus) 1285

Foulques Bérenger (Fuloco Berengarius) 1286, 1288, 1298

Arnaud de Fons (Arnaud de Fontis) 1291

Ricaud de Pierre (Ricavus Pétri) 1295-1301

Commandeur d'Arles en 1288

Sources: E. G. Léonard - Tableau des Maisons du Temple en France et de leurs commandeurs (1150-1317).

Top

Broc (Le) (06)

Maison du Temple Le Broc

Département: Alpes-Maritimes, Arrondissement: Grasse, Canton: Nice - 06



Localisation: Maison du Temple Le Broc

Le Broc (castrum de Broco) de la viguerie de Saint-Paul et de l'évêché de Vence, est comme une petite capitale sur la rive droite du Var. Son site est très-pittoresque.

Le Broc a donné le jour aux Arnoux, aux Falconi et aux Olive qui se sont établis à Nice, à Grasse et à Antibes. Son hôpital fut fondé en 1411 par les Olivier. Il y avait une commanderie de Templiers et un prieuré de Saint-Germain aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Broc prendrait son nom du mot provençal Braouco, greffe (oliviers greffés), d'autant plus qu'Oliva a dû être son nom primitif. (Voir l'Olive)

Sources: *Abbé Tisserand, Eugène. Histoire de Vence, cité, évêché, baronnie, de son canton et de l'ancienne viguerie de Saint-Paul du Var, page 274. Paris 1860. - Bnf*

Top

Gaude (La) (06)

Domaine du Temple de La Gaude

Département: Alpes-Maritimes, Arrondissement: Grasse, Canton: Vence, Commune: Saint-Jeannet - 06



Domaine du Temple de La Gaude

Le « membre » de La Gaude consistait « en la moitié de la juridiction haute, moyenne et basse dudit lieu, l'autre moitié appartenant au seigneur de La Gaude, et à un four et un moulin banal, aussi en commun avec ledit seigneur de La Gaude et plusieurs censives et directes et un droit de pulvération aussi en commun avec ledit seigneur de La Gaude et en quelques pièces de terre » (A.D. H1506)

Domaine du Temple de La Gaude

A gauche, la vue embrasse le rocher pyramidal de La Gaude, la vallée du Var, dans la portion comprise entre le château des Templiers et la mer, avec en face les coteaux fertiles du versant est qui s'abaissent en des gammes d'une douceur étonnante, l'antique village d'Aspremont, encore revêtu de son armement militaire, les villages et hameaux de Colomars, Castagniers et Saint-Romain, les fantastiques ruines de Châteauneuf.



*Château de La Gaude. Cliché J. E. M. **Bnf***

On peut encore attribuer aux Templiers ou à leurs successeurs la construction de La Grande Bastide ou Bastide de Véragauze, située au quartier des Gaudes, que beaucoup de gens, croyons-nous, ont confondue avec le château de La Gaude, situé à environ 700 mètres à l'Est. Cette belle construction était flanquée de deux tourelles rasées au siècle dernier et un aqueduc, depuis longtemps disparu, y amenait les eaux de la source de la Billoire, qui a tari depuis le percement du tunnel du chemin de fer.

*Sources: Malaussène, Joseph-Etienne. Saint-Jeannet : l'évolution d'un village frontière de Provence, pages 81 et 82. Paris 1909. - **Bnf***

Domaine du Temple de La Gaude

Dans l'évêché de Vence, le Temple ne comptait pas moins de 88 services.

5 à La Gaude et à Trigance.

Il y avait d'autres propriétés dépendant de la commanderie de Vence, à la Gaude, au Broc et à Tourrettes.

Sources: Joseph-Antoine Durbec, Les Templiers dans les Alpes-Maritimes.

Images du Château de la **Gaude**, fortement restauré, mais toujours ressemblant.

Grasse (06)

Maison du Temple de Grasse

Département: Alpes-Maritimes, Arrondissement et Cantons: Grasse - 06



Localisation: Maison du Temple de Grasse

Les documents qui nous sont parvenus de la Commanderie du Temple de Nice et de Grasse sont peu nombreux; sept articles d'inventaire ont suffi pour en donner l'analyse. Mais un catalogue de leurs archives, dressé par les Hospitaliers au XVIIIe siècle, nous a permis de reconstituer à peu près le fonds des Templiers pour Nice, Grasse et Biot, où ils avaient des propriétés.

Les chevaliers du Temple possédaient également des biens dans les arrondissements actuels de Grasse et de Puget-Théniers, à Rigaud, Touët, Tournefort, Villars, la Penne, Guébris, Collongues, Saint-Etienne, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Sauveur, Puget-Théniers ; cependant nous n'avons trouvé ; aucune trace de papiers provenant de ces Commanderies.

Dès l'année 1129, la commanderie de Nice se constituait. En 1135, l'évêque de Nice céda des biens considérables à l'Ordre du Temple et le chevalier Arnald fut envoyé de Rome pour prendre possession de la nouvelle commanderie; Pierre de Nice lui abandonna en 1144, les revenus de l'église de Gastes ou Gattières.

La pièce la plus ancienne remonte à 1193. C'est un acte de vente de deux terres sises

Aubessane, terroir de Nice, faite par Pierre Riquier (1 et 2) au Commandeur, qui était propriétaire aux quartiers de l'Impeirat, de Fontgueirande, de Crémat de Champlong et sur les Oot du Var.

1. Archives des Alpes-Maritimes H. 1516.

2. Archives des Alpes-Maritimes H. 1407-1412, 1416.

En 1211, Bertrand, évêque d'Antibes, lui donne dans la ville de Grasse, l'église Saint-Jacques et un cimetière; il achète ou reçoit en don des terres sises aux quartiers de Placassier, de Saint-Laurent, de l'Etang, etc... (3)

3. Archives des Alpes-Maritimes H. 1407-1412, 1416.

Le droit d'asile, dont jouissait l'église Saint-Jacques, fut l'occasion d'un procès qui ne dura pas moins de douze ans. Le 12 mars 1294, un criminel, qui s'y était réfugié, est enlevé par les officiers de l'évêque. Au nom des privilèges de l'Ordre, le Commandeur fait sommer ledit évêque de lui rendre son prisonnier. Le 17 du même mois, d'abord, puis le 8 avril, la sommation est répétée sans succès.

Enfin, le 20 juin - 1306, des lettres du juge mage de Nice obligent les officiers à donner satisfaction aux chevaliers (4).

2. Archives des Alpes-Maritimes H. 1508.

Le Commandeur de Nice et de Grasse était seigneur de Biot, par suite de la donation à lui faite, en mars 1209, par Alphonse II, comte de Provence, du château et de la ville en toute juridiction, sans aucune réserve.

Il reçoit, en 1242, d'Isnarde de la Pène, la cinquième partie de la moitié de Clausonne; en 1288, de Geoffroy de la Pène, la quatrième partie dudit terroir.

Sources: Inventaire Sommaire des Archives Départementales antérieures à 1792 Rédigé par M. Henri Moris, Archiviste.

Alpes-Maritimes - Archives Ecclésiastiques - Série H. - Nice, 1893

Maison du Temple de Grasse

Il y eut une maison du Temple non seulement à Nice, mais à Grasse, comme on peut en juger par un compromis passé en 1247 entre l'évêque de Grasse et le commandeur de la baillie du Temple, qui comprenait, entre autres, les maisons de Grasse et de Nice: « cum fratre Gaufrido de Grassa preceptore domorum Templi Grasse, Nicie et Bizoti. »

Sources: Abbé Eugène Tisserand - Chronique de Provence: histoire civile et religieuse de la cité Nice, Volumes 1-2. Nice,

Maison du Temple de Grasse

Raimond de Villeneuve, dominicain, qui avait souvent prêché à Grasse, fut promu au siège de cette ville.

Il inaugura son épiscopat par une transaction avec Geoffroy de Grasse, commandeur des Templiers de Nice, Grasse et Biot (district d'Aix). L'évêque de Vence, Guillaume, et Rostang de Scopis, grand commandeur de la province d'Aix, sont choisis pour arbitres (3 janvier 1246). L'acte se passe à Antibes, dans le palais curial de l'église Sainte-Marie, sous le portique.

Sources: Abbé Eugène Tisserand - Chronique de Provence: histoire civile et religieuse de la cité Nice, Volumes 1-2. Nice, 1862

Maison du Temple de Grasse

Raimond Bérenger V favorisa les établissements des moines-soldats en Provence orientale, et notamment les commanderies du Ruou, de Biot et de Grasse (1).

1. En avril 1233, il fait une donation aux maisons de Biot et de Grasse et en novembre 1235, il exempte de péage la commanderie du Ruou, RACP Raimon Bérenger V, n° 176 et 248.

Souvent organisée autour d'un espace central, la configuration des bâtiments des commanderies forme un enclos fermé sur l'extérieur. C'est l'impression qui ressort à Avignon de la lecture des procès verbaux de visites d'Ancien Régime. Et c'est encore comme une maison enclose par des murailles qu'apparaît le Temple de Saint-Gilles à la fin du Moyen Age (1).

2. D. Carraz, « Une commanderie », pages 11-13.

Le qualificatif de claustrum, à Arles ou à Trinquetaille, pour désigner l'ensemble monastique rend donc bien compte de cette configuration, attestée également à Grasse et à Hyères où les bâtiments sont entourés d'une courtine (3). L'enclos maçonné, qui contribue à la mise en valeur de la monumentalité, est un aménagement bien connu dans l'architecture monastique (4). Cependant, la présence d'éléments militaires distingue peut-être les enclos des commanderies des autres clôtures monastiques.

3. J.-A. Durbec, « Les Templiers dans les Alpes-Maritimes », page 38; et M. Vecchione, « Un édifice templier », page 74.

4. M. Fixot, « L'église médiévale », pages 45-46.

L'église Saint-Jacques de Grasse (1213) que les Templiers possédaient avaient dans cette dite église lors de l'inventaire suite à leurs arrestations, une quinzaine d'ouvrages liturgiques.

Sources: Damien Carraz - L'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Maison du Temple de Grasse

C'est un acte du 20 mai 1201 - par lequel Astrugue, veuve de Raimond Bertrand, reconnaît avoir vendu l'héritage de son mari à la milice du Temple - qui nous révèle la présence de l'Ordre à Grasse. Il n'est toutefois pas encore question de la « maison du Temple de Grasse », dans l'acte précité, et la reconnaissance d'Astrugue fut passée devant un simple frère de l'Ordre. Cette maison n'est expressément mentionnée que le 23 avril 1208, à l'occasion d'une vente à l'Ordre, par G. de Clermont, de terres situées « apud Salam Laurenz. » Nous devons même attendre jusqu'au 9 avril 1211 un texte qui porte le nom de son premier commandeur: Olivier Audier (il est vrai que celui-ci représentait l'Ordre à Grasse depuis 1208 au moins).

En cette même année, le 5 juillet 1211, l'évêque d'Antibes affermit la position des Templiers de Grasse en les autorisant à fonder une église et un cimetière dans cette ville.

La maison du Temple de Grasse jouit tout d'abord, apparemment, d'une certaine autonomie vis-à-vis de la commanderie de Nice. Il y eut un commandeur distinct dans chaque établissement. Mais à partir de 1222, les deux maisons se trouvent réunies sous l'égide d'un seul administrateur: le précepteur de Nice et de Grasse. Et ce régime persiste jusqu'à l'abolition de l'Ordre. Chacun des deux établissements n'en conserva pas moins une réelle indépendance. Le commandeur commun s'intitule tantôt « commandeur de Nice-Grasse », tantôt « commandeur de Grasse-Nice. »

A Grasse même et dans le territoire de cette ville, l'Ordre procéda à de nombreuses acquisitions. Ailleurs il étendit son emprise sur le castrum et le territoire de Biot et, dans une moindre mesure, sur des biens disséminés à travers le bailliage de Vence-Villeneuve. Mais en fait Biot devint le siège d'une nouvelle commanderie et les possessions que l'Ordre avait dans ledit bailliage dépendirent de cette commanderie.

Sources: Joseph Antoine Dubec - Les Templiers et les Hospitaliers en Provence et dans les Alpes-Maritimes - Mercure Dauphinois - 2001

Actes et chartes Commanderie du Temple de Nice et de Grasse

1211-1293

— Donations faites au commandeur des Templiers de Grasse, d'une église et d'un cimetière sis dans ladite ville, par Bertrand, évêque d'Antibes (1211).

- Donation audit commandeur, par Isnard Bertrand, d'une terre sise à **Plascassier** (1213).
- Donation audit commandeur d'une terre sise « sub sala Laurenz » (1213).
- Donation audit commandeur par Fouque de la Pène, de tous ses biens (1240).
- Testament de Guillaume Chabert, qui élit sépulture dans l'église Saint-Jacques du Temple et lègue audit commandeur 10 sous raymondins (1246).
- Donation audit commandeur d'une propriété par Etienne de Sartoux (1267).
- Donation au commandeur de Nice et de Grasse, par Raymond Joubert, de tous ses biens (1283).
- Donation audit commandeur, par Aymane, femme de G. Agrena, de tous ses biens (1293).

H. 1507. (Liasse.) - 9 pièces, parchemin; 1 sceau.

1294-1306

- Droit d'asile: requêtes adressées à l'official de Grasse pour lui demander de rendre un criminel qui avait été saisi dans l'église Saint-Jacques du Temple au mépris des privilèges de l'ordre (1294).
- Nouvelle requête, adressée audit official pour ledit objet (1295).
- Lettres du juge mage de Grasse, ordonnant au viguier, au juge et au clavaire de Grasse de remettre entre les mains des Templiers un criminel qui s'était réfugié dans l'église Saint-Jacques (1306).

H. 1508. (Liasse.) - 5 pièces, papier.

1211-1259

- Vente par Astrugue, veuve de Raymond Bertrand, au frère Jean Gallins, de la milice du Temple, de tous les biens possédés par elle sur le territoire de Grasse, moyennant 2.500 sous régaliens et raymondins (1211).
- Cession au commandeur des Templiers de Grasse, par Pierre Squirpi, moyennant dix livres raymondins, de tous les biens qui pourraient provenir pour lui de la succession de Pierre Audier (1212).
- Vente audit commandeur, par Pierre et Guillaume de Caussols, frères, d'une terre sise au quartier de l'Etang, pour 9 livres, 5 sous raymondins (1240).
- Vente au commandeur de Grasse, Biot et Nice, par Bertrand de la Garde, d'un pré sis « ad Negamone » pour 7 livres raymondins (1240).
- Vente d'une terre audit commandeur, par Jean Amoluin, Ermenegarde, sa mère, et Arnulph, son frère (1259).

H. 1509. (Liasse.) - 5 pièces, parchemin.

1264-1284

— Nouveau bail d'une terre sise à Caucade, passé par le commandeur de Nice et Grasse en faveur de Raymond Reynaud (1264).

— Reconnaissances des particuliers de Grasse en faveur dudit commandeur (1284).

H. 1510. (Liasse.) - 1 rouleau, parchemin; 1 pièce, parchemin.

1240

— Arrentement d'un moulin passé par le commandeur des Templiers de Grasse, en faveur de Raybaud Dominique.

H. 1511. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin.

1225

— Sentence arbitrale, prononcée par l'évêque d'Antibes à la suite d'un différend intervenu entre Raymond Geoffroy et les Templiers de Grasse, au sujet des propriétés et droits laissés à la maison du Temple par Guillaume Badat.

H. 1512. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin.

1247

— Appel interjeté devant la cour romaine par le commandeur des Templiers de Grasse, contre l'évêque dudit Grasse, qui, au mépris des privilèges de l'ordre, avait fait enterrer dans son cimetière un laïque qui avait élu sépulture dans le cimetière de l'église Saint-Jacques.

H. 1513. (Liasse.) - 1 pièce, papier.

1258

— Sentence arbitrale prononcée à la suite d'un différend intervenu entre le commandeur des Templiers de Grasse, d'une part, Bertrand d'Avasio et Hugonet André, d'autre part, au sujet d'une écluse faite par ce dernier contre un pré desdits religieux.

H. 1514. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin.

1292

— Appel interjeté devant la cour romaine par le commandeur des Templiers de Grasse, contre l'official dudit Grasse, qui prétendait percevoir sur ladite commanderie une certaine somme d'argent contrairement aux privilèges de l'ordre.

H. 1515. (Liasse.) 1 pièce, parchemin.

Maritimes - Archives Ecclésiastiques et Série H. Nice 1893.

Commandeurs de Nice - Grasse - Biot

La maison de Biot se trouve dans les Alpes Maritimes, arrondissement de Grasse, canton d'Antibes.

Ces maisons semblent presque toujours réunies sous l'autorité d'un seul commandeur.

— Guillaume Jaufred (Guillelmus Jaufredus) - 1202

Appelé commandeur de Nice.

— Raymond de Pamias (Raimundus de Pamias) - 1205, 1206

Appelé commandeur de Nice.

— Olivier Audier (Olivierus Audierus) - 1211-1219

Appelé commandeur de Grasse.

— Bernard Aimeric (Bernardus Aimericus) - 1219

Appelé commandeur de Grasse.

Les suivants portent le titre de Commandeur de Nice et Grasse, ou de Nice, Grasse et Biot.

— Rostan de Saint-Laurent (Rostagnus de Sancto. Laurentio) - 1222

— Bertrand Faraud (Bertrandus Faraudus) - 1226

Commandeur de Montfrin en 1213

— Bernard de Cambolan (Bernardus de Cambolano ou de Chamboleto) - 1233-1236, 1240

— Isnard (Isnardus) - 1237

— Bertrand Austard (Bertrandus Austarda) - 1243

— Geoffroi de Grasse (Gaufridus de Grassa) - 1244-1248

— Raymond de Lamandelaye (Raimundus de Anienlerio) - 1252

Commandeur de Montfrin en 1227-1228 q.v.

— P. Geoffroi (P. Gaufridus) - 1256, 1264

— Bernard de Bessan (Bernardus de Bessano ou Bellano) - 1258-1259

— Geoffroi d'Alanson (Gaufridus de Alansone) - 1263

Commandeur de Bras en 1287

- Pierre Girard (Petrus Girardus) - 1267-1269
- Hugues de ... Lione (Hugo de ... Lione) - 1274
- Pierre de Roset (Petrus de Roseto) - 1277
- G. Capion (G. Capionus) - 1285
- Foulques Béranger (Fuloco Berengarius) - 1286, 1288, 1298
- Arnaud de Fons (Arnaud de Fontis) - 1291
- Ricaud de Pierre (Ricavus Pétri) - 1295-1301 et Commandeur d'Arles en 1288

Sources: E.-G. Léonard. - Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. - Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Maison du Temple de Grasse

En 1176, l'évêque d'Antibes faisait donation à Bérenger d'Avignon, maître du Temple en Provence et partie des Espagnes d'un terrain situé à Grasse dans le quartier de Saint-Jacques pour y édifier une maison de son ordre et d'en faire un hospice pour les pèlerins (1).

1. Torino, Archives de l'Etat, Mélanges français. Ordres militaires Malte et Saints Maurice et Lazare.

Ce ne sera que beaucoup plus tard, comme à Nice, que nous aurons la mention d'une maison bien établie avec une communauté. Le 20 mai 1201, Astreingue, veuve de Raimond Bertrand reconnaît avoir vendu aux frères de la milice du Temple de Grasse tout l'héritage de son mari (2). Les frères du Temple étaient bel et bien installés dans la ville, même si la première mention de maison en dur n'apparaisse que dans un acte daté de 1208 (3). C'est d'ailleurs cette même année que nous voyons citer le premier commandeur: Olivier Audier.

2. Nice. Archives Départementales, H. 1509.

La maison de Grasse prit de l'importance aussi rapidement que les autres. Une communauté s'établit et les religieux désirèrent une église et un cimetière constituant ainsi une maison régulière. L'évêque d'Antibes fut saisi de cette volonté et donna son autorisation par acte du 5 juillet 1211, en présence du commandeur du Ruou, Bermond, de celui de Grasse, Olivier Audier et trois frères cités en témoin: Etienne Escudier, Pierre Taxil et Jean de Gardanne (3).

3. Marseille. Archives Départementales, 56 H 5204.

Olivier Audier, qui semblerait être le père du commandeur, mourut vers le mois d'avril 1212. Il devait être originaire de Grasse puisque le 8 mai Pierre Squip de Grasse remet définitivement à la maison du Temple de la ville, les biens de feu Olivier Audier en présence du commandeur, Bernard et des frères Etienne Escudier, Rostang de Comps et Castelnou (4). Olivier Audier, commandeur, revint l'année suivante.

4. Nice. Archives Départementales, H. 1507.

C'est à partir de 1222 que l'on rencontre le titre de commandeur de Nice et de Grasse. Les deux maisons furent réunies sous un même commandeur tout comme celle de Biot. Le domaine templier de Grasse s'étendait sur la Nogarède (5), dans la rue de la vieille boucherie (6), Plascassier (3), Châteauneuf (7).

5. Nice. Archives Départementales, H. 1509.

6. Gallia Christiana. III, col, 1160.

7. Nice. Archives Départementales, H. 1520.

A la fin du XIIIe siècle un conflit éclata entre Pierre Ricaud, commandeur de Grasse, Nice et Biot et l'évêché de Grasse. Au début du mois de mars 1295, un criminel s'était réfugié dans l'église Saint-Jacques de Grasse qui était l'église des templiers. Forts des privilèges d'exemption et du droit d'asile, les templiers firent valoir leur droit et protégèrent le fugitif. Les templiers avaient pour cela une charte de protection des privilèges du mois de juin 1247 dont nous reparlerons plus loin. Le commandeur fut prévenu que l'official de l'évêché désirait remettre le criminel entre les bras séculiers. Le 12 mars 1295, il dépêcha une lettre à l'évêché dans laquelle il spécifiait que le criminel était un protégé de l'Ordre par les privilèges accordés et confirmés, ce que nia l'official. Ce criminel, Hugues Talon, était accusé d'avoir tué le notaire, Jean Laugier (8). L'official fit enlever ledit Hugues par la force. Le 17 mars 1295, le commandeur réclama le criminel soulignant que la cour de l'official n'avait pas les moyens nécessaires pour le faire juger (8). La plainte fut suivie d'une réponse de l'official disant que Hugues Talon avait commis son crime sur la voie publique, près de la maison des frères prêcheurs d'où il avait été banni, mais que l'évêque était prêt à réparer les fautes commises par le bras séculier à l'encontre du prévenu. Le 8 avril 1295, c'est le commandeur de Provence, Guigues Adhémar qui entre en jeu avec la liste des privilèges accordés à l'Ordre depuis sa fondation et qui avaient été colligés au chapitre général de 1293, tenu à Montpellier. Le maître demandait à l'évêque de Grasse, Lantelme, de rendre à l'église Saint-Jacques le criminel indûment extrait et le pria de frapper d'excommunication les coupables de cet acte (8). L'affaire ne s'arrêta pas là et continua de plus belle.

8. Marseille, Archives Départementales, B. 154.

Des enquêtes furent entamées tel qu'il en ressort dans deux actes de juin et juillet 1306. Le premier est daté du 25 juin 1306 et notifie que Guillaume de Monte Silvio présente aux juges et officiers de Grasse des lettres du 20 juin 1306 déclarant que le criminel avait été arrêté dans le domaine soumis à la juridiction du Temple, ce que les officiers nièrent en demandant un complément d'enquête (8). Le 25 juillet suivant, la cour de Grasse fait procéder au métrage des lieux sur lesquels les hommes avaient arrêté le dit Hugues Talon. L'enquête terminée, il ressortit que le criminel avait bel et bien été arrêté dans la zone couverte par les privilèges de l'Ordre. Le juge ordonna de rendre le criminel à la maison du Temple (9).

8. Marseille, Archives Départementales, B. 154.

9. Nice. Archives Départementales, 1508 et 1510.

On ne sait ce qu'il advint de cet homme. Un an et demi après, au moment de l'arrestation des templiers, rien n'est signalé. L'inventaire fut dressé et là encore on s'aperçoit que la richesse des Templiers est un véritable mythe.

L'inventaire de l'église montre la pauvreté. Le 24 janvier 1308, Companus Rufus se rendit à l'église Saint-Jacques de Grasse en compagnie de Michel Gautier, notaire et de quelques hommes d'armes. Ils trouvèrent dans l'église même, trois ornements sacerdotaux, deux manteaux dorés, un grand et un petit, une chasuble dorée en soie dans une aube sacerdotale, une Chappe teinte en rouge et une chasuble violette, un froc de brocard pour le diacre sur lequel est l'image ou la forme d'un lion rouge et une Chappe rouge sur laquelle se trouve l'image d'un léopard en couleur safran une chasuble de toile avec une croix de couleur safran, dix sept nappes d'autel pour les quatre autels de l'église, une couverture romane, une aube, une petite nappe d'autel, trois couvertures de croix, deux coussins, un de couleur safran, l'autre de toile, deux candélabres de cuivre d'autel, deux autres de bois et deux autres de fer.

Ils virent ensuite une grande variété de livres pour les offices de l'église: un missel, un évangélique, un capitulaire, un épistolaire, un livre de répons, deux psautiers, un ordinaire, un livre pour le baptême des enfants, un encensier.

Dans une armoire il y avait quantité de documents et une caisse pleine de divers privilèges tant du pape que d'autres, une caisse en laiton, un mors de cheval, une petite croix en argent, un reliquaire contenant des reliques des saints Barthélémy et Blaise, une grande croix en laiton et une petite. Deux brandons de cire, un vase de fer pour

l'eau bénite, une chasse sur l'autel de saint Jacques dans laquelle se trouvent plusieurs reliques de saints et au-dessus un cadre représentant la vierge, deux petits manteaux de soie, deux... Le reste du document est très altéré mais au travers de quelques mots que nous pouvons lire, il est question de linge d'église. En dehors d'un cheval dont nous reparlerons nous lisons: deux cloches sur le clocher et deux petites dans la dite église.

Commandeurs de Nice, Grasse et Biot

Hugues de Saliers, 1193, administrateur

Guillaume Geoffroy du Muy, 1202 Nice

Raimond de Pamias, 1205-1206 Nice

Guillaume Riquier, 1206 Nice

G. Olivier Audier, 1208-1211 Grasse

Pons Fabre, 1211 Nice

Olivier Audier, 1211 Grasse

Bernard Aimie 1212 Grasse

Olivier Audier 1213-1219 Grasse et Biot

Rostang de Saint Laurent, 1222 Nice et Grasse

B. Saltet, 1225 Nice

Guillaume Bordat, 1225 Grasse

Bertrand Féraud, 1226 Grasse et Biot

Bernard de Cambolano, 1227-1233 Nice, Grasse Biot.

Geoffroy de Grasse, 1234 Nice, Grasse et Biot

Bernard de Cambolano, 1234-1236 Nice, Grasse Biot.

Isnard, 1237 Nice, Grasse et Biot

Bernard de Cambolano, 1240 Nice, Grasse et Biot

Bertrand Austarda, 1243 Nice, Grasse et Biot

Geoffroy de Grasse, 1244 Vice-commandeur de Biot

Geoffroi de Grasse, 1246-1248 Nice, Grasse et Biot

P. Capion, 1250 Biot

Pierre Geoffroi, 1251-1256 Grasse

Pierre Amendarius, 1252 Biot

Bernard de Bellano, 1258-1259 Grasse et Nice

Guillaume Clumans, 1258 Biot

Geoffroi d'Alençon, 1263 Nice et Grasse

Pierre Geoffroy, 1264 Nice et Grasse

Pierre Giraud, 1267-1269 Grasse et Nice

J. de Valono, 1277 Nice, Grasse et Biot

G. Capion, 1285, Nice, Grasse et Biot

Foulques Bérenger, 1286-1288, Nice, Grasse et Biot

Arnaud de Fonte, 1291 Grasse et Biot

Pierre Geoffroi, 1292 Nice et Grasse

Pierre Ricau, 1295-1301 Nice, Grasse et Biot

Pierre Balbi, 1301 Biot

En dehors des actes des trois commanderies, nous savons qu'un commandeur de Grasse, Pierre Guillaume Ricau, assistât au Chapitre Général de Limassol en 1292 qui élit Jacques de Molay, maître du Temple en compagnie du commandeur du Puy-en-Velay, tous deux délégués de la province Templière de Provence, cf. mon livre *Le bûcher des Templiers*.

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977.

Top

Nice (06)

Maison du Temple de Nice

Département: Alpes-Maritimes, Arrondissement et Cantons: Nice - 06



Localisation: Maison du Temple de Nice

Les documents qui nous sont parvenus de la Commanderie du Temple de Nice et de Grasse sont peu nombreux ; sept articles d'inventaire ont suffi pour en donner l'analyse. Mais un catalogue de leurs archives, dressé par les Hospitaliers au XVIIIe siècle, nous a permis de reconstituer à peu près le fonds des Templiers pour Nice, Grasse et Biot, où ils avaient des propriétés.

Les chevaliers du Temple possédaient également des biens dans les arrondissements actuels de :

Grasse,

Puget-Théniers,

Rigaud,

Touët, il y a deux touët: Touët-de-l'Escarène et Touët-sur-Var ?

Tournefort,

Villars-sur-Var,

la Penne,

Cuébris,

Collongues,

Saint-Etienne-de-Tinée,

Saint-Dalmas-le-Selvage,

Saint-Sauveur, il y a trop de Saint-Sauveur dans les Alpes-Maritimes ? Je pencherais pour un cartier de Nice ?

Cependant nous n'avons trouvé aucune trace de papiers provenant de ces Commanderies.

Dès l'année 1129, la commanderie de Nice se constituait. En 1135, l'évêque de Nice céda des biens considérables à l'Ordre du Temple et le chevalier Arnald fut envoyé de Rome pour prendre possession de la nouvelle commanderie; Pierre de Nice lui abandonna en 1144, les revenus de l'église de Gastes ou Gattières.

La pièce la plus ancienne remonte à 1193. C'est un acte de vente de deux terres sises Aubessane, terroir de Nice, faite par Pierre Riquier (1) au Commandeur, qui était propriétaire aux quartiers de l'Impeirat, de Fontgueirande, de Crémat de Champlong et sur les bords du Var (2).

1. Archives des Alpes-Maritimes H. 1516.

2. Archives des Alpes-Maritimes H. 1407-1412, 1416.

En 1211, Bertrand, évêque d'Antibes, lui donne dans la ville de Grasse, l'église Saint-Jacques et un cimetière; il achète ou reçoit en don des terres sises aux quartiers de Placassier, de Saint-Laurent, de l'Etang, etc... (3)

3. Archives des Alpes-Maritimes H. 1407-1412, 1416.

Le droit d'asile, dont jouissait l'église Saint-Jacques, fut l'occasion d'un procès qui ne

dura pas moins de douze ans. Le 12 mars 1294, un criminel, qui s'y était réfugié, est enlevé par les officiers de l'évêque. Au nom des privilèges de l'Ordre, le Commandeur fait sommer ledit évêque de lui rendre son prisonnier. Le 17 du même mois, d'abord, puis le 8 avril, la sommation est répétée sans succès.

Enfin, le 20 juin - 1306, des lettres du juge mage de Nice obligent les officiers à donner satisfaction aux chevaliers (4).

4. Archives des Alpes-Maritimes H. 1508.

Le Commandeur de Nice et de Grasse était seigneur de Biot, par suite de la donation à lui faite, en mars 1209, par Alphonse II, comte de Provence, du château et de la ville en toute juridiction, sans aucune réserve.

Il reçoit, en 1242, d'Isnarde de la Pène, la cinquième partie de la moitié de Clausonne; en 1288, de Geoffroy de la Pène, la quatrième partie dudit terroir.

Sources: Inventaire Sommaire des Archives Départementales antérieures à 1792 Rédigé par M. Henri Moris, Archiviste.

Alpes-Maritimes - Archives Ecclésiastiques - Série H. - Nice, 1893

Maison du Temple de Nice

La plupart des historiens font remonter à l'année 1135 la fondation de la maison du Temple de Nice. Mais leur opinion ne repose sur aucun fondement. Ils ont pris pour un Templier cet Arnaud qui reçut, au nom de l'Hôpital, en 1135, une donation de l'évêque de Nice. Peut-être l'ont-ils confondu avec Arnaud de Bedos, maître régional de la milice, dont nous savons qu'il déploya une grande activité, à partir de 1136, dans la vallée du Rhône. Il n'est pas exclu cependant que ce soit vraiment un autre Arnaud, évêque de Nice à partir de 1151, qui ait appelé le Temple dans cette ville pendant la durée de son épiscopat. Ledit Arnaud avait déjà favorisé, en effet, l'installation de l'Ordre à Richerenches alors qu'il n'était encore que sacristain d'Orange. Son zèle en faveur de l'Ordre, qui fut déterminant sur la rive gauche du Rhône ne put se démentir à Nice, où tout était encore à faire en faveur de celui-ci. Malheureusement il ne se trouve aucun texte pour appuyer une telle hypothèse.

Si l'on s'en tient aux seuls documents contrôlables, les Templiers n'apparurent à Nice qu'en mai 1193 comme acquéreurs de certains biens appartenant à Pierre Riquier et contigus à la « maison du Var » (aux environs de Saint-Laurent-du Var), tenue par les Hospitaliers. Il n'est pas encore question alors de la maison du Temple, et les biens de Pierre Riquier furent vendus à un simple frère de la milice. La « maison du Temple » de Nice et son premier précepteur connu, Guillaume Geoffroi « del Muoil », ne sont

mentionnés qu'au début du XIIIe siècle, dans un acte du 10 juillet 1202 passé « ad Cavalariam. » Mais cet acte nous révèle que l'Ordre possédait aux abords de Nice, à Saint-Pons et à Lympia, des biens que nous ne voyons pas tomber en son pouvoir dans l'intervalle (entre 1193 et 1202) et dont l'acquisition, par conséquent, peut fort bien se situer avant 1193. Un historien de Nice parle à ce sujet d'une charte de 1154 d'après laquelle les templiers auraient eu une maison dans la ville même. Encore que la chose soit possible, étant donné que la date coïncide avec la présence de l'évêque Arnaud à Nice, nous ne pouvons en faire mention que sous réserve car l'auteur, souvent douteux, ne cite aucune référence. Le fait que le grand maître de l'Ordre, Hugues Geoffroi, ait été témoin, en 1176, au traité conclu par les consuls de Nice avec les comtes de Provence, à Nice même, ne signifie pas, non plus, que l'Ordre fut alors établi à demeure dans ce pays.

De Nice, terme de leur marche vers l'Est, les Templiers se répandirent largement de chaque côté du Var. Ils se fixèrent notamment à Grasse, Biot et Rigaud et y établirent de nouvelles commanderies. Ces commanderies jouirent d'une large autonomie bien que la maison de Nice restât leur préceptorale et qu'elles eussent souvent un administrateur commun appelé « commandeur de Nice-Grasse-Biot. »

On ne possède que fort peu de renseignements sur les acquisitions effectuées directement par la commanderie de Nice. Nous avons par contre des détails assez précis sur le développement des maisons de Grasse, Biot et Rigaud.

Sources: Joseph Antoine Dubec - Les Templiers et les Hospitaliers en Provence et dans les Alpes-Maritimes - Mercure Dauphinois - 2001

Maison du Temple de Nice

Un hôpital peut également avoir été attaché à la maison de Nice à la fin du XIIIe siècle (1). Certes, la situation provençale paraît loin de celle de l'Italie, où les Templiers gèrent de nombreux hôpitaux, ou bien de celle de Provins par exemple, où deux maisons de charité furent encore sous la direction de l'ordre (2). Mais ces rares mentions ne peuvent être négligées, d'autant plus que les Templiers, accusés d'avarice et d'inaction, purent remettre l'assistance à l'honneur sous la maîtrise de Jacques de Molay (3). Dès 1274, le mémoire rédigé en Provence à l'attention de la délégation du IIe concile de Lyon, insiste clairement sur les mérites de l'ordre en faisant valoir que les pèlerins, les pauvres, les orphelins, et même les femmes enceintes bénéficiaient d'aumônes et de soins spécialisés dans les maisons de l'ordre (4). Au total, il semble bien que l'Hôpital comme le Temple aient rempli - bien que sans zèle excessif - la

mission qui leur était confiée, dans la mesure où la défense des populations comme l'assistance ne faisaient pas partie de leurs fonctions premières en Occident.

1. *En 1274, un acte est passé « in domo ospitalis Templi », J.-A. Durbec, « Les Templiers dans les Alpes-Maritimes », p. 38. En avril 1300, les Hospitaliers obtiennent également de Boniface VIII, un hôpital, situé en bordure du Var, dans le diocèse de Nice, et destiné à accueillir les voyageurs utilisant le cours d'eau, G. Digard et alii, Les registres de Boniface VIII, n° 3587.*

2. *F. Bramato, Storia, p. 156, donne une liste d'une dizaine de villes d'Italie centro-septentrionale dans lesquelles les Templiers possédèrent un hôpital. A Provins, l'un des deux hôpitaux était dédié à Marie-Madeleine, F. Bourquelot, « Notice sur le cartulaire des Templiers de Provins », BEC, t. 19, 1858, p. 175.*

3. *Les témoignages fournis par les frères lors du procès s'accordent notamment sur le maintien de cette vocation, A. Demurger, Jacques de Molay, p. 132-133.*

4. *P. Amargier, « La défense », p. 498.*

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Maison du Temple de Nice

Si le premier commandeur de Nice est connu seulement par un acte de 1202, les Templiers possédaient des biens longtemps auparavant si l'on en juge par la mention rapportée par les bénédictins auteurs de la « Gallia christiana »

En 1135, Pierre, évêque de Nice, comble les Templiers de ses libéralités et leur fait de nombreux dons tant dans la ville que dans les environs (1). Nous n'avons pas plus de détails, mais il faut admettre que les Templiers étaient installés à Nice dans le courant du XIIe siècle puisqu'au mois de mai 1193, Pierre Riquier vend aux Templiers de Nice pour la somme de 1.300 sous génois, deux pièces de terre situées à Sainte-Marguerite et contiguës à la maison du Var (2).

1. *Gallia Christiana nova. t. III, col. 1279. Le cartulaire de Nice ne parle que des Hospitaliers.*

2. *Marseille. Archives Départementales, 56 H, ancienne cote 106.*

Les Templiers de Nice eurent des biens éparpillés à travers toute la région touchant Nice et formant actuellement la superficie de la ville. Malgré la diversité des lieux, les templiers remembrèrent leur domaine au fur et à mesure des acquisitions. C'est ainsi que le 10 juillet 1202. Guillaume Geoffroi, commandeur de Nice échange avec l'abbé de Saint-Pons de Cimiez un jardin situé à « Lympia, » contre une part du Puy Saint-Martin, près de Saint-Pons. L'abbé vend en plus pour 10 livres génoises une autre part du Puy (2).

2. *Marseille. Archives Départementales, 56 H, ancienne cote 106.*

A Nice, les Templiers se trouvaient propriétaires « ad Cremat » (2), de la Boule Noire (3), de Caucade (4), de Molin (5) sur le Paillon, de Longchamp (4).

2. Marseille. Archives Départementales, 56 H, ancienne cote 106.

3. Marseille. Archives Départementales, 56 H, ancienne cote 107.

4. Nice. Archives Départementales, H. 1510.

5. Nice. Archives Départementales, H. 1511.

6. Marseille. Archives Départementales, B 289.

Les Templiers de Nice connurent bien des démêlés avec les évêques et le clergé. Ainsi, le 25 mars 1269. Pierre Girard, commandeur du Temple de Nice s'associe avec B. Suca, commandeur des Hospitaliers, pour protester contre l'évêque qui veut les faire participer aux frais de passage d'un cardinal (2). D'un autre côté les Templiers firent l'objet d'une protection de la part des comtes de Provence, aussi les frères surent le rendre. Ils furent pratiquement toujours aux côtés des souverains pour les grandes décisions, ainsi que nous le voyons pour le traité de Tarascon. Le XIIIe siècle vit l'union de Nice à la Provence. Le comte Alphonse II confirma alors les privilèges de la ville le 9 avril 1211 et comme témoin de cet acte nous voyons Pons Fabre commandeur de Nice en compagnie du frère Jean de Gallus (6). Les possessions des Templiers de Nice se portèrent dans la région de Puget-Théniers.

Nous trouvons quelques services à:

Touet sur Var,

23 à Saint Dalmas,

15 à Tournefort,

3 à Villars,

1 à Saint-Sauveur,

1 à Saint-Etienne de Tinée.

2. Marseille. Archives Départementales, 56 H, ancienne cote 106.

6. Marseille. Archives Départementales, B 289.

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977.

Maison du Temple de Nice

Profitant de la minorité de Raymond Bérenger IV qui commença à régner sous la tutelle de sa mère, Garsende, Nice se déclara indépendante, et fut amenée à un nouveau traité (22 août 1210) avec le comte de Provence en présence du commandeur du Var, Raimond, de Laugier et de Rlacas de Carros, de Pons Fabri, commandeur des Templiers, de François de Pontevez, etc. Le parti indépendant ayant à sa tête Miron

Badat repoussa la flotte génoise avec tant d'énergie, qu'il lui fit prendre le large.

En 1238, Raymond Bérenger, chez les Cordeliers de Sisteron, nommera Romée gadiateur de son testament. Celui-ci fera confirmer en 1239 Arnaud de Villeneuve, son neveu, dans la possession de Traus et des Ares, fera rentrer Arles dans le devoir, dictera des lois aux ambassadeurs de Gênes (1239), aplanira en 1242 certaines discussions entre le prévôt d'Antibes et le chapitre, et choisira Vence pour y vider un différend juridictionnel, entre un commandeur des Templiers et l'archevêque d'Embrun. - Les évêques de Vence, de Glandèves et de Sénez seront les arbitres.

Sources: L'Abbé Eugène Tisserand - Histoire civile et religieuse de la Cité de Nice et du Département des Alpes-Maritimes.

Nice 1862

Maison du Temple de Nice

En 1176, Alphonse Ier, roi d'Aragon, devenu comte de Provence, marcha à son tour contre Nice; mais, éclairé par la catastrophe de son prédécesseur, il se contenta de bloquer la place, qui, réduite par la famine, finit par capituler. Alphonse lui accorda paix, pardon, protection et confirmation à perpétuité du consulat, promettant, avec serment, de maintenir le municpe dans toute son intégrité. Les consuls, à leur tour et au nom des habitants, s'obligèrent à payer au roi 25,000 sols melgoriens pour frais de guerre, et un tribut annuel de 2,000 sols de la même monnaie, pour droit d'albergue. Plus tard, ce monarque permit aux consuls de renouveler avec la république de Pise leur alliance, qui datait déjà de soixante ans, et qui avait été jusque-là autant politique que commerciale. Ces concessions prouvent l'étendue des privilèges dont jouissaient les Niçards.

Dans ce dernier siège s'étaient distingués les frères Hospitaliers et les Templiers établis à Nice depuis 1135. Ces derniers occupaient, dans l'intérieur de la ville, un grand monastère voisin d'une rue appelée alors d'un nom grec, Seleya, aujourd'hui la Grand-rue. Ils possédaient en outre dans le territoire de Nice deux autres établissements: le premier, dont on reconnaît encore les ruines sur la colline « dei Serroi Soubranoi », au bord du Var, était destiné à secourir les voyageurs obligés de traverser ce dangereux torrent, qui coulait alors à travers de sombres forêts; le second, situé au lieu qui porte toujours le nom du Temple, entouré de jardins délicieux, servait de maison de plaisance aux prélats, barons et seigneurs. Près de cet emplacement, au milieu de vertes prairies et de superbes ombrages, coule encore une fontaine à laquelle les Templiers ont laissé leur nom. On croit communément que ces eaux, qui fertilisent la campagne environnante, sont celles qui arrivaient à Cimiez par son aqueduc romain.

Un troubadour du III^e siècle, qui a chanté la source du Temple, nous apprend, avec Tacite, que Julie Procille, mère d'Agricole, s'y était retirée au temps des guerres civiles, et qu'elle y fut faite prisonnière par les troupes d'Othon. La villa des Templiers existe encore en partie dans la propriété des héritiers Massiglia. On y retrouve l'oratoire, une portion des murs de cage et de vastes souterrains.

Sources: Revue Contemporaine Neuvième année - 2e série - Tome Quizième - Paris 1860.

Nice

Ce dernier siège avait mis en relief le courage des Templiers, établis à Nice depuis 1135. Ils occupaient dans la ville un vaste monastère voisin de la rue Seleya, et dans la campagne deux maisons, l'une hospitalière, l'autre toute de plaisance. La première, dont on reconnaît encore les ruines sur la colline « dei Lerroi Soubranoi », au bord du Var, était destinée à aider et secourir les voyageurs au passage de ce dangereux torrent, qui traversait alors d'épaisses forêts. La villa, située au lieu qui continue à porter le nom de « Temple », entourée de jardins délicieux, servait aux plaisirs des prélats, barons et seigneurs. Près de là, au milieu de vastes prairies et de superbes ombrages, coule encore une fontaine à laquelle les Templiers ont laissé leur nom.

La villa des Templiers étale encore ses ruines dans l'héritage des Massiglia.

Sources: Joseph Napoléon Fernel - Histoire de Nice et des Alpes Maritimes - Paris 1802

Maison du Temple de Nice

Les Templiers étaient à l'apogée de leur gloire. Ils se trouvaient seigneurs souverains dans les pays qu'ils avaient créés, et pour y attirer des habitants, ils leur accordaient de larges libertés, comme le prouve la charte par laquelle ils donnent aux habitants de Saint Martin-d'Entraunes, en 1187, le droit d'élire leurs consuls et de s'administrer par eux-mêmes, moyennant le paiement des redevances féodales. Toutes les communes soumises aux abbayes ou aux évêchés eurent une large part à cet élan de liberté qu'imprima le traité de Nice.

Alphonse-le-Jeune étant venu à Nice, le 7 novembre 1188, pour renouveler le traité de 1176, avait pris son logement dans la magnifique commanderie des Templiers.

Sources: L'Abbé Eugène Tisserand - Histoire civile et religieuse de la Cité de Nice et du Département des Alpes-Maritimes.

Nice 1862.

Maison du Temple de Nice

Raimond de Villeneuve, dominicain, qui avait souvent prêché à Grasse, fut promu au siège de cette ville. - Il inaugura son épiscopat par une transaction avec Geoffroy de

Grasse, commandeur des Templiers de Nice, Grasse et Biot (district d'Aix). L'évêque de Vence, Guillaume, et Rostang de Rostang de Scopis, grand commandeur de la province d'Aix, sont choisis pour arbitres (3 janvier 1246). L'acte se passe à Antibes, dans le palais curial de l'église Ste-Marie, sous le portique.

Sources: L'Abbé Eugène Tisserand - Histoire civile et religieuse de la Citée de Nice et du Département des Alpes-Maritimes.

Nice 1862.

Maison du Temple de Nice

Les Génois aident le roi d'Aragon. Les Pisans sont battus par l'amiral génois, Ogier de Vinto, à la hauteur d'Antibes (1170), pendant que le roi Alphonse, avec une courageuse persévérance, et habitué à cette guerre de montagnes, conquiert, l'un après l'autre, les forts et les châteaux, et se fait reconnaître dans l'Assemblée des Etats, à Aix. Seuls le comte de Forcalquier et le dauphin de Viennois ne déposèrent pas les armes. Nice toujours serrée de près par les Guelfes génois postés à Villefranche et à Monaco, surveillait dans ses propres murs la faction opposée soutenue par l'évêque, qui demandait même au Saint-Siège (H 74) à ce que son évêché, distrait d'Embrun, fut rattaché à la métropole de Gênes nouvellement créée. Les Grimaldi, tout puissants à Gênes, avaient deux de leurs cardinaux. Grimaldi, leur frère, était amiral de Gênes et seigneur de Monaco et de Grimaud. Les autres Grimaldi avaient les évêchés de Fréjus, d'Antibes et l'abbaye de Lérins.

Sources: L'Abbé Eugène Tisserand - Histoire civile et religieuse de la Citée de Nice et du Département des Alpes-Maritimes.

Nice 1862.

Maison du Temple de Nice

Les Grimaldi, tout puissants à Gène, avaient deux de leurs cardinaux. Grimaldi, leur frère, était amiral de Gène et seigneur de Monaco et de Grimaud. Les autres Grimaldi avaient les évêchés de Fréjus, d'Antibes et l'abbaye de Lerins.

Les Génois, qui régnaient en souverains jusqu'aux portes de Nice, venaient d'élever aussi à Mont-Olive, près de l'église Saint-Jean, une commanderie de Templiers. Ils se croyaient si solidement établis dans le comté de Vintimille, qu'ils avaient enfin donné à ce siège un évêque dont il était privé depuis 1160. Il se nommait Etienne.

Les Gibelins de Nice avaient donc tout sujet de trembler. En effet, au mois de juin de l'année 1176, le roi d'Aragon, aidé des Grimaldi, parut sur les bords du Var. Il menait avec lui ses frères, Sanche et Raimond Bérenger; Arnaud de Villeneuve, réconcilié avec son parti; le sieur Blacas d'Alluis, Arnaud de Palara, Guillaume d'Alcara, Boniface de

Castellane, autre Blacas de Sisteron et Pierre son frère, Porcelet d'Arles, Raimond de Cambord, Bérenger de Sainte-Eugénie, Guillaume d'Ese, Rodrigue de Callian et Raimond de Grasse. Les consuls Pierre Riquier et Bertrand Badat s'étaient retranchés fortement en attendant les secours de Pise. - Parmi les braves défenseurs de la cité, on voyait les Raimbaud, Fouque Astingue, P. Raibaudi, Guillemite, G. Ricardi, Pierre Badat, G. Milon, P. Niger, F. Raibaud, Alde Brandis, G. Adalguer, Bérenger Assalite, B. Doriac, G. Raginaud, Gantelme de Cambas-Longa. - L'armée aragonaise suivit l'ancienne voie romaine de Carras et de Saint-Augustin, et cerna bientôt la ville du côté du Paillon, tandis que la flotte tenait éloignés les navires de Pise. La résistance parut bientôt impossible, le peuple murmurait, les vivres manquaient. Il fallut se livrer à la merci du vainqueur, et lui envoyer des députés. Le roi d'Aragon, en homme habile, comprenant qu'on subjugué par la clémence, oublia son ressentiment pour faire, contre toute espérance, les concessions les plus larges aux Niçois. Le 8 juin, tous ceux que nous avons nommés plus haut, et de plus Roger, prieur des Hospitaliers de Saint-Jean; Pierre du Broc, Raimond de Malaussène, Elie et Amic frères, hospitaliers; Hugues Gioffredi, commandeur des Templiers, se rendirent au camp du Var, et signèrent le traité suivant:

« Au nom de Dieu, faisons connaître à tous, que nous Alphonse, roi d'Aragon, par la grâce de Dieu, comte de Barcelone et marquis de Provence, avec nos frères Raimond Bérenger et Sanche, d'après l'avis de notre cour, de bonne foi et sans fraude, nous accordons et rendons la paix et notre bon vouloir plein et entier, avec rémission de toute peine civile et criminelle aux consuls et à tous les citoyens de Nice présents et à venir; nous leur accordons et confirmons le consulat avec toutes ses justices et sentences, tant des causes criminelles, que pécuniaires et civiles; le pouvoir perpétuel d'élire leurs consuls et magistrats; nous leur confirmons les coutumes, us, privilèges qu'ils ont eus et qu'ils auront; en même temps ceux que possède ou peut posséder ladite université ou quelqu'un des citoyens de ladite ville de Nice. Pour ce, nous acceptons d'eux vingt-cinq mille sous melgoliens; ils donneront deux mille sous de la même monnaie à nous et à nos successeurs pour droit d'albergue. Ils donneront cent hommes tout équipés quand nous ferons des cavalcades depuis le Var jusqu'à la Siagne, et cinquante seulement de la Siagne au Rhône. Mais pendant les dix années qui suivent, jusqu'à ce que la paix soit bien établie, ils ne seront tenus de donner des hommes ni ici, ni là, et ils ne devront que les cavalcades ordinaires de l'évêque de Nice. Nous leur accordons ces privilèges sauf notre droit et celui de nos successeurs. En foi de quoi, le seigneur roi baisa sur la bouche les deux consuls de Nice, Pierre Riquieret Bertrand Badat, ce qui était la plus haute marque de considération et d'amitié. Suivent tous les noms des signataires. »

Nice 1862.

Arrestation des Templiers dans le comté de Nice

En janvier 1307, Charles d'Anjou adressa, aux baillis des trois sénéchaussées de Provence, un pli renfermant deux lettres; il était défendu de n'ouvrir la seconde lettre que le 20 janvier, avant l'aube du jour. Richard de Gambatza, grand sénéchal, envoya dans notre région son lieutenant Jacques Ardon, et le jour indiqué, entre cinq et six heures du matin, chaque viguier avec ses archers saisit, comme dans un filet, tous les Templiers.

Les commanderies, comme on peut le voir dans l'inventaire fait à Puget-Théniers pour le comté de Nice en 1307, étaient:

Nice, Sospel, Rigaud, Thoët-du-Var, Tournefort, Villar, la Penne, Cuèbris, la Rochette, Saint-Pierre, Villevieille, Glandèves, Entrevaux, Annot, Guillaume, Saint-Benoît, Braus, Puget-Rostang, Saint-Etienne de la Tinée, Saint-Dalmas-le-Salvage, Saint-Sauveur, Mont-Blanc;

Pour la viguerie de Grasse:

Grasse, Biot, Séranon, le Castellar de Roquefort, Saint-Martin de Vence, etc., etc. Toutes ces commanderies dépendaient du grand commandeur d'Aix.

Furent arrêtés dans nos pays, d'après Bouche:

Raimond Benoît, commandeur de Braus (du Bravo) et camérier de Saint-Maurice;

Dans le baillage de Saint-Maurice, Guillaume de Signe et Albert de Blacas;

Dans le baillage de Vence, Hugolin de Capite, Guillaume de Barjols;

Dans les baillages de Grasse et de Nice, Bertrand Barthélemy, Pons Aicard, camérier de Nice; Geoffroy Mutonis, Guillaume, Gaillard Pélégrin, Jean Grangi, Bermond Homodei, Bursan, Pierre Durand, Guillaume Carani, Guillaume Rostang du Castellar, Pierre Fillol, Hugues de Braus, Vincent Golfandi, Raimomod de Villar ou Villano, Pierre de Brignolles, Jean de Montéméyan, commandeur des Arcs; Guillaume Bérenger de Nice, avec Hugues Albergarii, Guillaume Guigon, Jacques Villon. Beaucoup d'entre eux furent envoyés à Meirargues et à Perthuis.

Les biens furent vendus ou cédés en partie aux monastères, aux églises et aux Hospitaliers de Saint-Jean.

Sources: L'Abbé Eugène Tisserand - Histoire de Vence: cité, évêché, baronnie de son canton et de l'ancienne Viguerie de Saint-Paul du Var - Paris 1860.

Nice quartier Saint-Etienne

L'ordre des Templiers avait aussi dans le territoire de Saint-Etienne une riche commanderie, et une vaste maison, située à l'extrémité du faubourg; c'est maintenant l'habitation d'un particulier (1). Le temps en a respecté l'antique porche, soutenu par des piliers en granit. La croix des chevaliers s'y trouve gravée sur le frontispice, et sur la marche d'une autre petite porte.

1. M.r le docteur en médecine Caffarelli un des plus riches propriétaires de St-Etienne.

Des fouilles pratiquées dans cette demeure, plusieurs fois réparée, firent découvrir des médailles en bronze d'un très-beau travail. J'en possède une, que le propriétaire voulut bien me donner. Sur une des faces, deux anges, aux ailes déployées, soutiennent un écusson, au milieu duquel on voit la tête barbue d'un ermite; sur l'autre le buste d'un vieillard cuirassé, avec l'initiale B.

Sources: Chorographie du comté de Nice par le Baron Louis Durante - Turin 1867.

Top

Roquefort (06)

Maison du Temple de Roquefort

Département: Alpes-Maritimes, Arrondissement: Grasse, Canton: Villeneuve-Loubet, Commune: Roquefort-les-Pins - 06



Localisation: Maison du Temple de Roquefort

Roquefort, commune désertée sur la rive droite du Loup où s'élèvent encore les ruines de la Commanderie des Templiers fermée en 1307. Ce pays s'est repeuplé au moment

de la construction de l'enceinte des fortifications de Saint-Paul en 1536, et il compte aujourd'hui 800 habitants. Saint-Paul acheta ce fief, 12 mai 1241, et se le partagea en 400 parts en 1539. Les Barcillon prirent les premiers le titre de seigneurs de Roquefort.

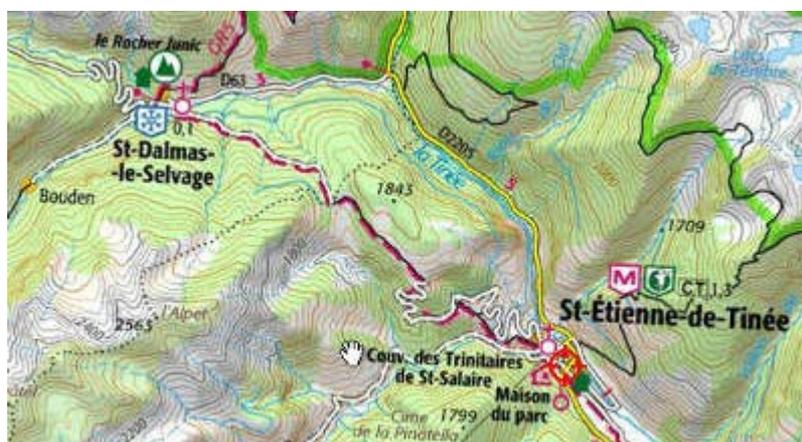
Sources: *Abbé Tisserand, Eugène. Histoire de Vence, cité, évêché, baronnie, de son canton et de l'ancienne viguerie de Saint-Paul du Var, page 231. Paris 1860. - Bnf*

Top

Saint-Dalmas-le-Selvage (06)

Domaine du Temple à Saint-Dalmas-le-Selvage

Département: Alpes-Maritimes, Arrondissement: Nice, Canton: Saint-Etienne-de-Tinée - 06



Localisation: Domaine du Temple à Saint-Dalmas-le-Selvage

Evêché de Nice

Nous tenons par contre des renseignements précis sur les possessions du Temple comprises dans le diocèse de Nice mais dépendant, administrativement, de la Cour de Puget-Théniers. Ces possessions se trouvaient à Touët-sur-Var (38 services);

A Saint-Dalmas-le-Selvage (23 services);

A Tournefort (15 services); à Villars (3 services);

A Saint-Sauveur (1 service) et,

A Saint-Etienne (1 service) (2), en tout 81 services.

Sources: *Joseph-Antoine Durbec - Les Templiers dans les Alpes-Maritimes - Notice Historique sur les Maisons et Possessions du Temple dans les diocèses de Antibes, Grasse, Nice, Vence et Glandèves - Extraits de la Revue Nice-Historique - 1938 - Imprimerie L'Eclaireur de Nice*

Saint-Dalmas-le-Selvage

Saint-Dalmas-le-Selvage était une ancienne possession de l'Ordre du Temple, le village fût créé par l'Ordre du Temple. Il s'y est installé au début de XIIe siècle.

On sait que les Templiers ont tissé une toile de possessions de l'Est du département des Alpes Maritimes jusqu'au nord de ce département allant jusqu'à Saint-Dalmas-le-Selvage.

Sources: Annales de la société scientifique de Cannes et de l'arrondissement de Grasse - Tome XVI année 1962 - 1963

Top

Saint-Laurent du Var (06)

Domaine du Temple de Saint-Laurent du Var

Département: Alpes-Maritimes, Arrondissement: Grasse, Canton: Cagnes-sur-Mer - 06



Domaine du Temple de Saint-Laurent du Var

C'est après la dernière invasion musulmane, en 1190, que Vence vit arriver les Templiers surpris sur la côte. En 1195, Pierre II de Grimaldi, évêque de Vence, donne au frère Jean et à la milice de Jérusalem de Salomon la seigneurie de la Bastide Saint-Laurent et une maison située dans la ville se réservant le cens annuel de 10 sous, 1 denier obole et 10 setiers de grains (2).

2. Torino, Archives de la Couronne de Savoie. Saints Maurice et Lazare et Grand-Prieur

Les Templiers vont s'installer sur ce piton rocheux dominant toute la plaine jusqu'à la mer. De là ils purent rayonner sur toute la région où ils possédaient quelques biens. Vence reste la seule commanderie de l'arrière-pays (3). Les frères possédaient de

nombreux biens tant à Vence qu'aux environs.

3. On doit faire fi de certaines commanderies prétendues et supposées du XIe siècle.

En 1215, lorsque Rostang de Saint-Laurent reçoit les biens du Cayron, il est invité par l'évêque à protéger les habitants en veillant sur les gardes de son monastère et reçoit à cette occasion la confirmation de la Bastide Saint-Laurent (2).

2. Torino, Archives de la Couronne de Savoie. Saints Maurice et Lazare et Grand-Prieur

Commandeurs de Vence

Olivier Audier (Olivierus Audierus) 1211-1219 (appelé commandeur de Grasse)

Rostang de Saint-Laurent, 1215

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977.

Top

Saint-Martin-Vésubie (06)

Saint-Martin-Vésubie

Département: Alpes-Maritimes, Arrondissement: Nice, Canton: Saint-Martin-Vésubie - 06

Il n'y a aucune preuve trouvées à ce jour qui confirme un réel bien des Templiers en cette commune



Localisation: Saint-Martin-Vésubie

Par son origine, l'église Saint-Martin revêt un intérêt historique. Elle a été bâtie, dit-on, par les Templiers. Cet Ordre militaire comptait de nombreuses commanderies dans les environs et il a laissé en maints endroits, à Cogolin, à Grimaud, à Saint-Martin-Vésubie, à Roquebillières, à Biot, à Vence, au château de la Gaude, des souvenirs qui attestent sa vaste organisation.

C'est à lui qu'était confié le réseau sémaphorique qui reliait les villes de Provence et qui

les avertissait de l'arrivée des Sarrasins (1).

1. *Voyez Albert Germondy, Bulletin de la Société des sciences du Var, 1864-1865, page 220.*

Sources: Jules Cauvière. La Provence et ses voies nouvelles. Lille 1898

Saint-Martin-Vésubie

Abandonné par les Bénédictins, le sanctuaire de Fenestres, fut repris par les Templiers vers 1246. Ils remirent alors à l'honneur le pèlerinage à une Vierge noire, qui aurait été sculptée par l'apôtre Saint Luc. En dehors du sanctuaire, les Templiers possédaient l'église paroissiale dans Saint-Martin même. Malgré le secours de la population du village, les Templiers de Saint-Martin furent massacrés dans les premières années du XIVe siècle par une troupe de routiers. Depuis cette date, une tradition locale veut que l'âme des Templiers hante les lieux.

Sources: L'Ordre des Templiers: petite encyclopédie Par Ivy-Stevan Guiho. Paris 2009

Les Templiers à Nice, leurs possessions

Roquebillière : La tradition populaire attribue aux Templiers l'église Saint Michel de Gast, soit disant élevée par l'Ordre en gothique entre 1130 et 1140.

Aujourd'hui encore appelée et visitée par les touristes comme l'église des Templiers, Saint Michel de Gast, lassée M.H., mérite que soit rappelée ses origines authentiques.

Seul Moris a attribué cette église aux Templiers dans son livre « Au Pays Bleu ». Dans sa monographie sur Roquebillière, J. Musso rappelle : « C'est à Gastum que l'ancienne église de Roquebillière est donnée en 1141, par Pierre évêque de Nice, à l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem. Le quartier dénommé aujourd'hui Plan de Gast reçut ainsi l'église Sainte Marie du Gast devenu ensuite la paroisse Saint Michel »

L'auteur se réfère au « Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice » de Caïs de Pierlas. Il rappelle que les chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, furent ensuite, au gré de leurs exils successifs, chevaliers de Rhodes, puis en 1550, lorsque Charles Quint leur céda l'île de Malte, chevaliers de Malte.

Cité en 1338 comme siège d'une maison des Hospitaliers avec son église de l'Ordre, Roquebillière où sont cultivés 100 sétérés de terre, fournissait à l'Hôpital 200 sétérés de seigle. Avec possession d'un moulin arrenté, des dîmes prélevées sur le blé, la récolte du raisin (20 saumées de vin), l'élevage d'agneaux, ces gens et services divers, cette riche commanderie apparaît comme la troisième de l'Ordre dans le bailliage de Nice.

Comme ces biens appartenaient en propre aux Hospitaliers depuis le XIIe siècle, il n'est pas question dans cette localité d'une présence des Templiers.

L. Dailliez cite Roquebillière comme l'un des premiers prieurés de l'Ordre des Trinitaires que fonda Jean de Matha, en citant le cartulaire général de cet Ordre. Si rien ne s'oppose à la présence d'un prieuré trinitaire, l'église Saint Michel de Gast appartient incontestablement aux Hospitaliers.

Saint-Martin-Vésubie : Au pied des cols franchissant la chaîne alpine pour rejoindre la fertile plaine du Piémont, ce joli bourg médiéval, jadis nommé Saint Martin de Lantosque, est souvent cité comme une importante place templière.

La Haute Vésubie est dominée au Moyen-Age par la famille des Garac, mentionnée en 1067 comme détentrice du château de Venanson. Ces feudataires fondent dans la vallée une église dédiée à leur saint patron Saint Martin, confiée au monastère bénédictin de Saint-Dalmas-de-Valdeblore.

La paroisse regroupe un village protégé par un château, signalé en 1232.

Plus tardive, l'hypothétique présence templière est surtout attestée par la possession d'un hospice et de la chapelle de la Madone de Fenestre, construits au VIIIe siècle par les bénédictins, puis cédés vers 1147 à l'Ordre du Temple jusqu'en 1308.

Situé au pied du col de Fenestre, le plus bas de la chaîne de montagnes environnantes, cette maison va devenir un sanctuaire important à la suite d'une apparition de la Vierge matérialisée et vénérée ensuite par une statue du XIIIe siècle.

La tradition fait de Saint Luc l'auteur de cette statue en bois de cèdre du Liban apportée d'Orient par les Templiers.

L'arrestation des frères de l'Ordre et leur mort après d'atroces supplices, alors qu'ils veillaient pieusement sur l'hospice en accueillant charitablement les pèlerins, apparurent comme autant de maléfices, à l'origine d'effroyables légendes. Ces récits populaires admettent, qu'impitoyables et vindicatifs, les spectres des malheureux Templiers assassinés, persistent à hanter les abords désolés du sanctuaire.

Là encore objet de polémique, la présence du Temple à Saint-Martin-Vésubie mérite

qu'on s'y arrête, en citant les sources soutenant cette thèse et les objections soulevées par ses détracteurs.

Durante est clair lorsqu'il affirme : « A Saint Martin de Lantosque Raymond Bérenger IV, Comte de Provence, accorda aux habitants le privilège d'y établir une foire annuelle où les marchands de la Provence et du Piémont venaient acheter les bêtes à laine et vendre leurs denrées. Au profit que donnaient ces échanges se joignaient les produits agricoles obtenus par l'établissement des Templiers.

Ces moines chevaliers y acquirent des terres considérables, s'enrichirent par des défrichements étendus et leur exemple encouragea cette population à chercher dans la culture d'un sol vierge de nouvelles sources de prospérité.

Une pieuse inspiration décida l'abbé Hugues Régaldo à fonder, près du col de Fenestre un hospice destiné à secourir les pèlerins et les voyageurs au passage périlleux de cette montagne. Il y fit bâtir un sanctuaire dédié à la vierge des Grâces et décoré de la statue moresque d'une madone rapportée de Palestine.

Lorsque l'Ordre des Templiers fut supprimé, l'hospice avec ses dépendances passa sous la juridiction du chapitre de la cathédrale de Nice, acte du 13 mai 1343 ».

L. Raiberti dans ses écrits sur l'histoire de Saint-Martin-Vésubie et de la Madone de Fenestre insiste sur la fondation bénédictine de l'hospice au VIIIe siècle, devenu sanctuaire après l'installation de la statue attribuée à Saint Luc. Celle-ci transportée en Provence par Marie Madeleine dans sa retraite de la Sainte Baume, aurait été transférée à Fenestre au XIIe siècle par les Templiers.

Selon ce même auteur, Fenestre cité dès 1130, verra s'édifier une église dédiée à Sainte Marie vers la fin du XIIe siècle. Passant des Templiers aux chevaliers de Saint Jean de Jérusalem puis au XIX ème siècle, au chapitre de Nice, le sanctuaire deviendra « commanderie ».

La légende la plus courante prétend qu'en 1308, une troupe d'hommes d'armes pénétra dans le sanctuaire de Fenestre où elle surprit et mis à mort une quinzaine de chevaliers du Temple. Ils auraient été décapités et enterrés dans les décombres de l'église.

Lorqu'au XVIIIe siècle, on retrouva leurs squelettes, avec les têtes séparées des corps,

cette tragique découverte remis en mémoire la malédiction qui pesait sur ces lieux.

Aujourd'hui encore, nombreux sont ceux qui fréquentant la région, prétendent avoir vu les fantômes des chevaliers à la croix pattée, errer sur les sommets environnants nimbés de brouillard.

Avec la volonté de démystifier une présence templière qu'il se refuse à admettre, L. Dailliez ne voit à Fenestre qu'un sanctuaire bénédictin où l'on venait adorer une représentation de la vierge peinte par Saint Luc (document de 1136).

Il confirme : « Là encore nous n'avons aucune preuve d'une possession templière, tandis que le contraire est flagrant ».

J.A. Durbec va dans le même sens, en insistant sur le fait que les Hospitaliers, héritiers du Temple, n'avaient aucun droit à Saint-Martin-Vésubie au début du XIV^e siècle : « ce qui enlève toute vraisemblance à une présence antérieure du Temple dans cette localité, partant à l'authenticité des « vestiges qu'il y aurait laissés ». Prudent, il laisse tout de même planer le doute, en classant Saint-Martin-Vésubie dans les « cas incertains ».

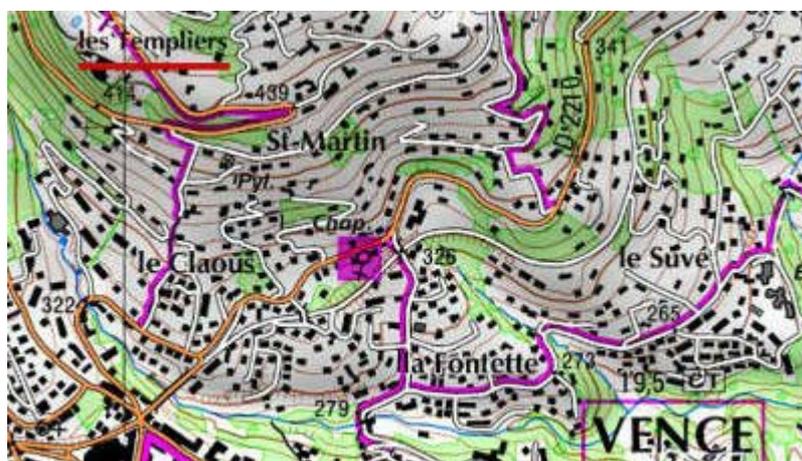
Sources: *Les Templiers en* **Pays d'Azur**

Top

Vence (06)

Maison du Temple de Saint-Martin de Vence

Département: Alpes-Maritimes, Arrondissement: Grasse, Canton: Vence - 06



Localisation: Maison du Temple de Vence

Que n'a-t-on pas raconté sur les Templiers de Vence. On est même allé jusqu'à nous faire avaler que les stalles de la Cathédrale de Vence, construite à la fin du XVe siècle étaient l'oeuvre des Templiers secrets, avec la stalle du Grand-maître et tout le tremblement (1). Quoiqu'il en soit de ce faux ésotérisme et en plus mal placé, s'il y eut un Temple secret, ce ne serait surtout pas à Vence qu'il aurait vécu.

1. ces élucubrations ont été prononcées au cours de diverses conférences du centre culturel ? vençois au château des Villeneuve par Harry Sadoul. Le jour où l'illustre conférencier montrera des documents irréfutables nous pourrions croire à ses déclarations.

C'est après la dernière invasion musulmane, en 1190, que Vence vit arriver les Templiers surpris sur la côte. En 1195, Pierre II de Grimaldi, évêque de Vence, donne au frère Jean et à la milice de Jérusalem de Salomon la seigneurie de la Bastide Saint-Laurent et une maison située dans la ville se réservant le cens annuel de 10 sous, 1 denier obole et 10 setiers de grains (2).

2. Torino, Archives de la Couronne de Savoie. Saints Maurice et Lazare et Grand-Prieur

Les Templiers vont s'installer sur ce piton rocheux dominant toute la plaine jusqu'à la mer. De là ils purent rayonner sur toute la région où ils possédaient quelques biens. Vence reste la seule commanderie de l'arrière-pays (3). Les frères possédaient de nombreux biens tant à Vence qu'aux environs.

3. On doit faire fi de certaines commanderies prétendues et supposées du XIe siècle.

En 1215, lorsque Rostang de Saint-Laurent reçoit les biens du Cayron, il est invité par l'évêque à protéger les habitants en veillant sur les gardes de son monastère et reçoit à cette occasion la confirmation de la Bastide Saint-Laurent (2).

Les pseudo-historiens vençois, voit dans la commanderie de Vence une sorte de commanderie spéciale. Il n'en est strictement rien, bien au contraire c'était une petite commanderie sans grande importance, commanderie qui servait beaucoup plus à surveiller les possessions de cette région, plus qu'à lui donner un rôle d'importance qu'elle n'a jamais eu. Fort heureusement les documents existent et si les cicérones de cette ville nous montrent 80 services templiers, il faut se reporter aux documents qui n'en compte eux que 40, ce qui est déjà pas si mal.

L'inventaire au moment de l'arrestation nous donne les détails de cette possession

templière. J'ai donné par ailleurs, dans Vence, cité millénaire, plus de détails sur cette commanderie pour ne pas y revenir.

Commandeurs de Vence

Jean, 1195

Rostang de Saint-Laurent, 1215

Isnard, 1222

Raphaël de Bosio, 1227

Pierre Geoffroi, 1261

R. Jauberet, 1285 et donateur de la maison du Foulques, 1295

Hugolin, 1308

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977.

Maison du Temple de Vence

Le Temple, à des dates indéterminées, mais postérieures, croyons-nous, à celles que nous venons d'indiquer, prit pied dans les diocèses de Vence et de Glandèves. Il y créa plusieurs centres d'activité parmi lesquels nous nous contenterons de mentionner ici: Vence, Le Broc, Rigaud, Annot, Touët-sur-Var et Les Mujouls.

Il ne sera pas question des possessions du Temple dans le diocèse de Vence avant 1251.

Un acte de 1285 fait cependant allusion aux droits pour le moins quinquagénaires de l'Ordre dans le « castrum » du Broc.

Le dominium y est presque toujours aliéné avec la terre. Mais l'Ordre qui, nous le verrons, réussit à acquérir plusieurs centaines de biens dans les seuls diocèses de Vence et de Glandèves, eut sûrement à traiter avec des tenanciers de toutes catégories.

Dans l'évêché de Vence, le Temple ne comptait pas moins de 88 services:

40 à Vence, dans la ville même et aux lieux dits le Malbosquet, La Claus, la Croix, al Cayrons, etc...;

21 au Broc et dans le territoire de ce castrum, à la Lausa;

6 à Villeneuve dont 3 au Loubet;

6 à Tournettes-sur-Loup;

5 à La Gaude et à Trigance;

4 à Saint-Paul, mais pour des biens de Tournettes semble-t-il;

4 à Coursegoules et à Saint-Michel, enfin, à Bezaudun.

Hugolin « de Capite », « commandeur de la maison de Vence, 1300.

Voir le cartulaire des Templiers dans les [Alpes-Maritime](#)

Sources: Joseph-Antoine Durbec - Les Templiers dans les Alpes-Maritimes - Notice Historique sur les Maisons et Possessions du Temple dans les diocèses de Antibes, Grasse, Nice, Vence et Glandèves - Extraits de la Revue Nice-Historique - 1938 - Imprimerie L'Eclaireur de Nice

Templiers de Vence et les arrestations

Pierre IV jouissait en paix à Vence de la victoire qu'il avait remportée sur le seigneur de Villeneuve, quand soudain un coup terrible vint s'abattre sur nos coteaux. En un instant, sans qu'on eût laissé transpirer le moindre bruit, tous les Templiers furent pris comme dans un coup de filet. - Laissons ce grand procès à l'histoire. - François Hugolin et François Rostang furent les derniers commandeurs de Vence et du Castellas (13 janvier 1307). Tous les Templiers, depuis Port-Maurice jusqu'à Grasse, furent incarcérés à Perthuis et à Meiragues, et à dater de ce jour leurs bâtiments étalent sur nos montagnes leurs ruines désolées, comme si la malédiction fût tombée sur elles. - Foulques, évêque de Vence, succéda à Pierre V en 1312.

Sources: Histoire de Vence: cité, évêché, baronnie de son canton et de l'ancienne viguerie de Saint-Paul du Var. Par l'Abbé E. Tisserand. Paris 1860

Maison des Templiers de Saint-Martin de Vence



Localisation: Maison du Temple de Saint-Martin de Vence

Vence, comme toutes les villes de Provence, fut plusieurs fois brûlée par les Lombards et les Sarrasins. Les habitants se réfugièrent sur un des pics qui dominant le pays, vrai nid d'aigle, où l'on voit encore les ruines d'un village appelé Saint-Laurent, avec son

cimetière. C'est le rocher où les pénitents blancs vont chaque année, le jour de l'Ascension, faire un pèlerinage et prier pour ceux qui moururent pour la défense de la foi.

En 972, lorsque les Sarrasins furent débusqués du Fraxinet, on se hâta de relever les ruines qu'avait semées partout leur domination et les valeureux capitaines qui avaient contribué à la victoire remportée par Guillaume Ier, comte de Provence, reçurent en apanage les diverses villes ainsi reconstituées. Léotger Ruffi, de nos pays, épousa Odille, fille du comte de Provence, et fut seigneur, de Cagnes et de Vence, avec le titre de comte. Raimbaud, son fils, n'eut qu'une fille, Béatrix, et le fief revint au comte de Provence, en 1189. « Civitas Vintiensis distans a mari per duas leucas... est sub dominio comitis Provinciae cum suo toto Episcopatu. » (Dénombrement des Etats de Provence, 1193.)

C'est à cette époque que fut fondée la Maison des Templiers, dont les belles et imposantes ruines sont encore une des curiosités du pays. Ces moines-soldats étant appelés à défendre nos côtes des attaques des Maures, établirent une suite de postes qui, comme un cordon de défense, allait de Nice jusqu'à Aix. Ceux de Vence se placèrent sous le patronage de Saint-Martin et occupèrent, au pied du roc de Saint-Laurent ou des Blancs, ce site ravissant qui domine la ville et la riche vallée comprise entre l'Estérel et les Alpes, Ils y restèrent jusqu'à la suppression de l'ordre (1307).

Sources: F. Bérard. La Provence artistique et pittoresque: journal hebdomadaire illustré, N° 89. Editeur: Marius Olive, Marseille 1883.

Excursion à Vence

A Vence, les membres du Congrès ont d'abord visité la cathédrale, que tous les lecteurs du Bulletin connaissent déjà en partie, puis ils sont allés examiner les ruines d'une importante commanderie de Templiers, qui s'élevait à deux kilomètres de la ville, au lieu dit Saint-Martin.

Ce monument était, il y a quelques années, assez bien conservé pour pouvoir être facilement restitué, mais son propriétaire actuel, sans respect pour les souvenirs historiques qu'il rappelle, s'en est servi comme d'une carrière et en a tiré les pierres taillées qu'il emploie à la réparation des murs de soutènement de ses propriétés; déjà le niveau des constructions, qui était de cinq à six mètres, se trouve abaissé jusqu'à deux, et si cela continue, dans quelques années, il n'en restera plus rien.

Quel que soit l'état de dégradation de cet édifice, on peut encore se rendre compte des

disposition du rez-de-chaussée, et même de celles d'une partie du premier étage. Des deux corps de bâtiments construits à des époques bien différentes, l'un, le plus ancien, de forme rectangulaire, orienté au sud-est, renfermait la chapelle et une grande salle, destinée aux réunions et aux fêtes. A côté, au nord, se trouvait le four, dans un petit bâtiment séparé. Cette première partie date bien, certainement du XIIIe siècle, comme l'indiquent quelques détails d'architecture encore en place.

Le second corps de logis, carré et orienté à l'est, est de beaucoup plus important que le précédent. Il se compose d'une enceinte flanquée de trois tourelles carrées, dont l'une porte des cloches que l'on pouvait mettre en branle de l'extérieur pour appeler promptement frères et serviteurs en cas de danger.

Les nouvelles constructions enclavaient les anciennes en partie. On y reconnaît des greniers, des caves voûtées, deux longues suites d'appartements reliés par un couloir, et de grandes pièces, que l'on peut supposer avoir servi au prieur. Pas de portes, mais seulement trois poternes. Il y a bien, il est vrai, une ouverture ogivale que l'on pourrait prendre de loin pour une porte, mais outre que l'on n'y voit aucune trace de gonds, il y a à 0 mètre 60 en arrière, une muraille épaisse de plus d'un mètre, percée de meurtrières et garnie de mâchicoulis; d'où l'on conclut que cette porte n'était qu'un leurre, pour attirer sur ce point qui était le plus fortifié, les efforts des assaillants.

Au sud du bâtiment principal, il y a une construction rectangulaire dans laquelle on a trouvé des auges, ce qui permet d'y reconnaître des écuries on peut encore penser, que c'était là des bâtiments destinés à donner l'hospitalité aux passants, car on a retrouvé les traces d'autres écuries dans l'intérieur de l'enceinte. Il est certain qu'à cette époque, tout voyageur pouvait être un ennemi, et que tout en lui donnant l'hospitalité, il convenait de prendre avec lui certaines précautions pour l'empêcher de nuire. Ce dernier bâtiment est relié à la source, qui se trouve à trente mètres à l'est.

« Le bâtiment nouveau paraît être de la fin du XIIIe siècle, mais il a été occupé longtemps après, car certaines parties ont été réparées dans le courant du XVe siècle. Tel qu'il est, c'est encore un des plus beaux spécimens des constructions des Templiers en Provence. »

Sources: Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques; et dirigé par M. de Caumont. Série 5, tome 6, volume 44. Lance Paris 1834.

Maison du Temple de Vence

Saint-Martin, ancienne commanderie des Templiers, en ruine, au-dessus de Vence. C'était autrefois un poste romain, comme le prouvent les inscriptions et les tombes romaines qu'on y a trouvées.

Il y avait d'autres propriétés portant le nom de Saint-Martin, et dépendant de la commanderie de Vence, à la Gaude, au Broc et à Tournettes.

Notre petite cité de Vence, tout embaumée des vertus de saint Lambert, vivait paisiblement sous l'administration de son vieux comte qui n'avait qu'une fille, Béatrix de Vence, mariée au seigneur d'Esparron, et sous celle du coseigneur évêque, le pieux Raynaud, prélat d'une grande sainteté. C'est durant son épiscopat que le comte de Provence, de concert avec l'empereur et le saint-siège, tant pour garder nos pays des Maures que des autres ennemis, établit sur nos coteaux les braves chevaliers du Temple, et leur donna des terres que ceux-ci défrichèrent et qu'ils couvrirent de nombreux troupeaux.

— En 1238, Raymond Bérenger, chez les Cordeliers de Sisteron, nommera Romée gadiateur de son testament. Celui-ci fera confirmer en 1239 Arnaud de Villeneuve, son neveu, dans la possession de Trans et des Arcs, fera rentrer Arles dans le devoir, dictera des lois aux ambassadeurs de Gênes (1239), aplanira en 1242 certaines discussions entre le prévôt d'Antibes et le chapitre, et choisira Vence pour y vider un différend juridictionnel, entre un commandeur des Templiers et l'archevêque d'Embrun.

Sources: Abbé Tisserand, Eugène. Histoire de Vence, cité, évêché, baronnie, de son canton et de l'ancienne viguerie de Saint-Paul du Var, page 286. Paris 1860. - [Bnf](#)